



Conférence économique africaine 2023

Les impératifs du développement industriel durable en Afrique

Note conceptuelle

I. Introduction

1. La Conférence économique africaine de 2023, organisée conjointement par la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aura pour thème : « Les impératifs du développement industriel durable en Afrique ». Elle se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, du 16 au 18 novembre, et réunira divers acteurs (décideurs politiques, experts en industrialisation, représentants du secteur privé, chercheurs et jeunes) pour débattre des enjeux et des perspectives de l'industrialisation dont l'Afrique a tant besoin pour parvenir à la sécurité économique et au développement durable.

2. La Conférence sera l'occasion pour les participants de passer en revue l'histoire de l'industrialisation sur le continent, en particulier depuis le retour à une croissance économique positive à la fin des années 1990, et de recenser les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, les possibilités qui s'offrent et les stratégies à suivre pour tirer parti de l'industrialisation et de tout son potentiel afin de parvenir à la sécurité économique et au développement durable en Afrique. Elle permettra également, tant aux universitaires confirmés qu'aux jeunes chercheurs, de présenter aux responsables politiques et aux décideurs leurs recherches orientées vers des solutions pour le renforcement de la dynamique d'industrialisation en Afrique, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, de façon à ne pas faire de laissés pour compte.

II. Contexte et considérations générales

3. Dès l'indépendance de leurs pays respectifs, les gouvernements africains ont compris que le développement industriel était d'une importance cruciale pour réaliser une croissance économique soutenue et inclusive. La logique sous-jacente était que l'industrie avait le potentiel d'améliorer la productivité, de démultiplier les capacités de la main-d'œuvre et de créer des emplois en introduisant de nouvelles technologies et de nouveaux modes de production. Il était admis que l'industrialisation, en lien étroit avec les économies nationales, aiderait les pays africains à atteindre des taux de croissance élevés, à diversifier leur économie et à réduire leur exposition aux chocs extérieurs. L'idée était qu'en créant des emplois et des richesses, l'industrialisation contribuerait de manière substantielle à l'éradication de la pauvreté.

4. À sa vingt-cinquième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juillet 1989, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) avait déclaré que la période 1991-2000 serait la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, et avait invité l'Assemblée générale des Nations Unies à faire de même. En conséquence, en décembre de la même année, l'Assemblée générale a, elle aussi, proclamé la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique, et a institutionnalisé le



20 novembre comme « Journée de l'industrialisation de l'Afrique ». Par la suite, la période 2016-2025 a été proclamée « troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique ».

5. En janvier 2015, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunie à Addis-Abeba, a adopté l'Agenda 2063 comme plan directeur pour transformer l'Afrique en une puissance mondiale de l'avenir. Pour appuyer la réalisation de l'Agenda 2063, la Conférence a également adopté, à la même session, une déclaration spéciale relative aux flux financiers illicites afin d'arrêter l'hémorragie des ressources du continent. Plus tard dans l'année, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont l'objectif de développement durable n° 9 englobe trois aspects importants du développement durable : les infrastructures, l'industrialisation et l'innovation.

6. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les insuffisances structurelles de l'industrie africaine et la dépendance du continent à l'égard des produits manufacturés et des biens intermédiaires étrangers, en particulier s'agissant des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux nécessaires pour répondre à la crise sanitaire. Le bouleversement des chaînes d'approvisionnement mondiales pendant la pandémie a également fait ressortir la faiblesse de l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

7. L'industrie contribue fortement à l'accumulation de capital physique et humain en fournissant des emplois relativement bien rémunérés à un grand nombre de travailleurs non qualifiés ou peu éduqués (en particulier ceux qui ne font pas partie de l'économie formelle), ce qui entraîne une augmentation du revenu des ménages et, par conséquent, de la demande intérieure. L'industrie génère d'importants liens avec d'autres secteurs en amont et en aval, ce qui crée de nombreux débouchés pour les fournisseurs, les distributeurs, les détaillants et d'autres prestataires de services aux entreprises¹. Par exemple, les intrants nécessaires aux différents types de production industrielle génèrent une demande de produits agricoles, de minéraux et d'autres matières premières, ainsi que d'énergie et de ressources informatiques, tout en augmentant l'offre de produits destinés aux marchés des biens de consommation, à la construction et à d'autres secteurs.

8. D'un point de vue macroéconomique, un pays doté d'un secteur manufacturier fort réduit ses importations et diversifie ses exportations, ce qui lui permet d'améliorer sa balance des opérations courantes et d'être ainsi plus résistant aux chocs extérieurs que s'il était tributaire des matières premières². Par conséquent, les indicateurs clés du développement industriel sont traditionnellement la valeur ajoutée manufacturière et les exportations manufacturières en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

9. L'industrie manufacturière africaine s'est développée au cours de la période qui a suivi l'indépendance des pays du continent, en grande partie grâce à des politiques protectionnistes menées par les États. Elle a cependant connu un déclin tragique au milieu des années 1980 en raison de divers chocs extérieurs comme la hausse du cours du pétrole, la baisse des prix des

¹ S. Kuznets, *Modern Economic Growth: Rate Structure and Spread* (Londres : Yale University Press, 1966) ; James R. Tybout, « Manufacturing firms in developing countries: how well do they do, and why? », *Journal of Economic Literature*, vol. 38, n° 1, p. 77 (mars 2000) ; Yaw Ansu *et al.*, « Promoting manufacturing in Africa », document préparé pour le Forum sur la transformation de l'Afrique, Kigali, mars 2016 ; Dani Rodrik (2013), « Unconditional convergence in manufacturing », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 128, n° 1 (février 2012).

² Michael Grömling, « A supply-side explanation for current account imbalances », *Intereconomics*, vol. 49, n° 1 (2014).

produits de base, l'augmentation des taux d'intérêt réels, la faiblesse des finances publiques et les limites des marchés intérieurs. Bien que des ajustements structurels, tels que la privatisation des entreprises publiques et la libéralisation du commerce et de l'aide étrangère, aient donné un nouveau souffle à l'industrie manufacturière africaine dans les années 1990, ces gains n'ont été qu'éphémères en raison de la hausse de la concurrence des produits étrangers et des nouvelles pressions exercées sur les monnaies africaines, (dont les dévaluations)³.

10. En 2006, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB des pays africains était tombée à environ 10 %, un niveau qui avait été atteint pour la première fois au milieu des années 1960⁴, et de nouveau enregistré en 2017. Au début du XXI^e siècle, les taux de croissance économique en Afrique ont atteint des niveaux impressionnants, même au cours de la crise financière mondiale de 2008-2009. La croissance de l'industrie manufacturière est toutefois restée très en retrait, sauf dans quelques pays comme l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie⁵. En 2017, la valeur ajoutée manufacturière de l'Afrique était d'environ 145 milliards de dollars, soit un peu moins de 10 % du PIB du continent.

11. En raison de la richesse en ressources naturelles dont se targue le continent, une grande partie de la production industrielle africaine reste centrée sur l'industrie manufacturière fondée sur les ressources, qui représente environ la moitié de la valeur ajoutée manufacturière totale et des exportations manufacturières. En outre, les investissements dans l'industrie manufacturière ont été inégaux, puisque près de 70 % des activités manufacturières du continent sont aujourd'hui concentrées dans à peine quatre pays : l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc et le Nigéria⁶. En fait, la majeure partie de la valeur ajoutée manufacturière totale de l'Afrique est imputable à l'Afrique australe et à l'Afrique du Nord, dont le niveau de développement industriel est plus élevé, bien que la situation varie au sein de chaque sous-région et d'une sous-région à l'autre. C'est ainsi qu'en 2017, 54 % des échanges totaux de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) portaient sur des produits manufacturés, tandis que cette proportion n'était que de 51 % pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Ces deux valeurs dépassaient largement les 34 % atteints par la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et les 26 % enregistrés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)⁷.

12. Malgré ces tendances, l'industrie manufacturière en Afrique a connu une croissance moyenne de 3,5 % par an entre 2005 et 2014, ce qui est plus rapide que la moyenne mondiale. Certains pays, comme l'Angola et le Nigéria, ont même connu une hausse annuelle de la production supérieure à 10 %⁸. En 2021, les indicateurs du développement dans le monde brossaient un tableau prometteur : dans 14 pays, la part de l'industrie dans le PIB atteignant entre 10 et 20 %, et dépassant 20 % dans 4 autres⁹. Depuis 2000, l'industrie manufacturière

³ Kenneth B. Noble, « French devaluation of African currency brings wide unrest », *New York Times*, 23 février 1994.

⁴ Yaw Ansu, Margaret McMillan, John Page et Dirk Willem te Velde, 2016 « Promoting manufacturing in Africa », document préparé pour le 2016 African Transformation Forum, Kigali, mars 2016.

⁵ Centre africain pour la transformation économique, *Rapport 2014 sur la transformation de l'Afrique : Croissance en profondeur* (2014).

⁶ KPMG Afrique, « Fast-moving consumer goods: sector report » (2015).

⁷ Carlos Conde, Philipp Heinrigs et Anthony O'Sullivan, « Tapping the potential of global value chains for Africa », dans *Rapport sur la compétitivité de l'Afrique 2015* (Genève, Forum économique mondial, 2015).

⁸ Neil Balchin *et al.*, *Developing Export-Based Manufacturing in Sub-Saharan Africa* (Supporting Economic Transformation, 2016).

⁹ Entre 10 et 20 % : Afrique du Sud, Cameroun, Égypte, Maroc, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo, Tunisie et Zimbabwe ; plus de 20 % : Algérie,

représente constamment plus de 10 % du PIB dans 18 pays. Elle représente plus de 30 % du PIB de l'Algérie et de l'Éswatini ; depuis 2000, elle représente aussi plus de 15 % du PIB de l'Égypte, du Maroc, de Maurice, du Sénégal et de la Tunisie ; et, plus de 14 % du PIB du Cameroun.

13. Les pays africains peuvent faire passer à plus de 10 % la part de la valeur ajoutée manufacturière dans leur PIB et, idéalement, à plus de 20 %. Les effets d'une telle hausse sur d'autres secteurs en amont et en aval et sur des variables essentielles accélèreraient la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

14. L'Afrique a créé un environnement propice à l'industrialisation. Avant la pandémie de COVID-19, les performances de croissance économique du continent étaient excellentes, en partie grâce à l'amélioration de la gestion de l'économie, la stabilité de l'environnement macroéconomique, la cohérence de la gouvernance politique et une meilleure utilisation des ressources. L'Afrique a également la population la plus jeune de tous les continents, ce qui en fait un fournisseur compétitif de travailleurs pour l'industrie, à l'heure où le coût de la main-d'œuvre augmente en Chine. La BAD signale que de nombreux États africains mènent des politiques industrielles axées sur la promotion de la demande locale et la réduction des importations. Elle observe que le segment des produits alimentaires et des boissons domine désormais le secteur manufacturier en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria et au Rwanda. En outre, certains pays africains connaissent actuellement une croissance de leurs secteurs agroalimentaires et manufacturiers nationaux, qui crée un grand nombre d'emplois. Au Kenya, par exemple, les secteurs des fruits, des légumes et des fleurs coupées emploient environ 200 000 personnes dans l'agriculture, la transformation et la logistique, générant plus d'un milliard de dollars de recettes d'exportation chaque année, tandis que la République-Unie de Tanzanie est le plus grand producteur de coton d'Afrique de l'Est¹⁰.

15. Le commerce intra-africain de produits manufacturés a augmenté entre 2000 et 2014, passant de 10 % à 16 % des échanges totaux. Pour soutenir cette croissance, les organismes régionaux et les États africains suppriment les barrières commerciales, améliorent les structures financières et investissent des ressources publiques dans des infrastructures indispensables, en particulier les réseaux de transport et d'énergie et l'internet¹¹.

16. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est essentielle à la stratégie visant à accélérer l'intégration continentale par la création d'un marché continental unique pour les biens et les services et d'une union douanière permettant la libre circulation des capitaux et des personnes, tout en améliorant la compétitivité du secteur manufacturier et en encourageant la diversification économique. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf encouragerait les investissements transfrontaliers en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires et en donnant aux investisseurs des pays ayant ratifié l'Accord l'accès à un continent de 1,3 milliard de personnes, au PIB combiné de 3 400 milliards de dollars (ce chiffre étant appelé à croître de manière exponentielle dans les années à venir). Elle créerait également un marché continental qui devrait permettre aux entreprises de bénéficier d'économies d'échelle, de doubler la production du secteur manufacturier pour atteindre plus de 1 000 milliards de

Éswatini, Gabon et Guinée équatoriale. Source : Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde, disponible à l'adresse : <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators> (site consulté le 3 mai 2023).

¹⁰ Banque africaine de développement, *Indice d'industrialisation de l'Afrique 2022* (Abidjan, 2022).

¹¹ Commission économique pour l'Afrique, *Politiques d'investissement et accords bilatéraux d'investissement en Afrique : Implications pour l'intégration régionale* (Addis-Abeba, 2016).

dollars en 2025 et, potentiellement, de créer 14 millions d'emplois stables et bien rémunérés¹². Une étude récente réalisée par la Banque mondiale en partenariat avec le secrétariat de la Zone indique que la mise en œuvre intégrale de l'Accord entraînerait une augmentation des revenus en Afrique de 9 % d'ici à 2035, et permettrait à 50 millions de personnes de sortir de l'extrême pauvreté¹³. Dans le cadre de l'Accord, les investissements directs étrangers en Afrique devraient augmenter de 111 à 159 %, et les salaires de 11,2 % pour les femmes et de 9,8 % pour les hommes d'ici à 2035. Les exportations africaines vers le reste du monde devraient également augmenter de 32 % d'ici à 2035, et les exportations intra-africaines progresser de 109 %, principalement grâce aux produits manufacturés. Globalement, l'Accord devrait rendre l'Afrique extrêmement attrayante pour les investissements, intensifier les échanges commerciaux, créer de meilleurs emplois, réduire la pauvreté et augmenter la prospérité partagée pour tous les Africains, accélérant ainsi la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

17. Malgré les difficultés, la plupart des pays africains progressent lentement et régulièrement sur la voie du développement industriel : 37 des 52 pays africains membres de la Banque africaine de développement ont amélioré leur score d'industrialisation entre 2010 et 2021. Toutefois, si certains pays ont obtenu des résultats satisfaisants, d'autres n'ont enregistré qu'une amélioration marginale, ce qui s'est traduit par un recul de leur classement. Seuls 25 pays ont amélioré leur classement, 4 restant dans la même position qu'en 2010¹⁴.

18. Les participants au Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'industrialisation et la diversification économique, qui s'est tenu le 25 novembre 2022 à Niamey, ont confirmé et renouvelé les engagements pris en la matière et la nécessité de mettre en œuvre un certain nombre de cadres internationaux et de cadres de l'Union africaine, dont l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils se sont dit préoccupés par plusieurs facteurs : par la lenteur des progrès réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des stratégies et programmes continentaux en vigueur, qui n'ont eu que des effets limités sur l'industrialisation, la transformation structurelle et le développement global ; par le fait que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution avaient des effets interdépendants et en cascade sur les fondements écologiques du continent ; par le fait que la quatrième révolution industrielle et la transformation numérique de l'industrie devraient jouer un rôle moteur pour une croissance innovante, inclusive et durable ; par le fait que la promotion de la transformation économique et sociale en Afrique nécessiterait un volume substantiel de ressources financières et non financières provenant de toutes les sources, alors que les sources externes étaient imprévisibles ; par le fait que la transformation de l'Afrique devait être accélérée et sa capacité de production renforcée pour soutenir la Zone de libre-échange continentale africaine.

19. La Conférence économique africaine de 2023 mettra donc l'accent sur l'industrialisation en tant qu'impératif pour la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063. Tous les participants sont invités à mener une réflexion créative en abordant l'histoire de l'industrialisation sur le continent, la volonté

¹² McKinsey Global Institute, *Lions on the Move II: Realizing the Potential of Africa's Economies* (McKinsey and Company, septembre 2016).

¹³ Roberto Echarandi, Maryla Maliszewska et Victor Steenberg, *Making the Most of the African Continental Free Trade Area: Leveraging Trade and Foreign Direct Investment to Boost Growth and Reduce Poverty* (Washington, Banque mondiale, 2022).

¹⁴ Banque africaine de développement, *Indice d'industrialisation de l'Afrique 2022*.

politique exprimée aux niveaux national, régional et mondial, et les exemples d'industrialisation réussie, en particulier en Afrique.

III. Objectifs de la Conférence

20. La Conférence économique africaine est le principal espace de discussion sur les préoccupations urgentes de l'Afrique. Depuis 2006, elle favorise les échanges de connaissances sur divers sujets (voir tableau 1). Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- a) Promouvoir la gestion des connaissances en tant que moteur essentiel de la concertation, de la planification et de la mise en œuvre des politiques ;
- b) Encourager le dialogue entre les chercheurs, les praticiens du développement et les décideurs ;
- c) Encourager et renforcer la recherche sur les questions économiques et stratégiques africaines en promouvant l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ;
- d) Donner la possibilité aux jeunes chercheurs africains, aux Africains de la diaspora et aux organisations de mutualiser leurs connaissances avec les décideurs ;
- e) Permettre aux chercheurs, aux décideurs et aux représentants de la société civile et du secteur privé de se rencontrer et de parvenir à un consensus sur les stratégies et les politiques visant à accélérer le développement inclusif et durable de l'Afrique.

Tableau 1

Précédents thèmes de la Conférence économique africaine

Année	Thème
2022	Soutenir un développement sensible aux changements climatiques en Afrique
2021	Financer le développement de l'Afrique dans l'après-COVID-19
2020	L'Afrique après la COVID-19 : accélérer les progrès vers un développement durable inclusif
2019	Emplois, entrepreneuriat et développement des capacités pour les jeunes africains
2018	Intégration régionale et continentale au service du développement de l'Afrique
2017	Mettre la gouvernance au service de la transformation structurelle
2016	Nourrir l'Afrique : vers une agro-industrialisation pour une croissance inclusive
2015	Lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le Programme de développement pour l'après-2015
2014	Savoir et innovation pour la transformation de l'Afrique
2013	Intégration régionale en Afrique
2012	Promouvoir la transformation inclusive et durable en Afrique dans une période d'incertitude pour l'économie mondiale

2011	Économie verte et transformation structurelle en Afrique
2010	Établir un plan d'action pour la relance économique et la croissance à long terme de l'Afrique
2009	Favoriser le développement en période de crise financière et économique
2008	Mondialisation, institutions et développement économique de l'Afrique
2007	Opportunités et défis du développement pour l'Afrique dans l'arène mondiale
2006	Accélérer le développement de l'Afrique cinq ans après le début du XXI ^e siècle

IV. Structure de la Conférence

21. La dix-huitième Conférence économique africaine adoptera un format hybride : certains participants seront présents physiquement, d'autres seront en ligne. La Conférence s'appuiera sur quatre pôles de recherche.

A. Industrialisation et intégration des chaînes de valeur mondiales en Afrique

22. Si le nombre total de personnes employées dans l'industrie manufacturière en Afrique est passé de 8,6 millions à 21,3 millions entre 1990 et 2018, la part de la valeur ajoutée manufacturière dont bénéficie le continent ne s'est pas améliorée au cours de cette période. En outre, alors que les pays africains ont progressé dans leur intégration aux chaînes de valeur manufacturières mondiales, ces progrès ont été dominés par les exportations de produits primaires et l'exécution de tâches peu qualifiées. De plus, la fragmentation des activités manufacturières entre les pays crée des opportunités d'industrialisation, mais il sera essentiel de renforcer la capacité à participer aux chaînes de valeur mondiales de l'industrie manufacturière et à les améliorer. Ce renforcement des capacités exigera des pays qu'ils élaborent un ensemble de politiques industrielles appropriées, conçues pour exploiter les avantages comparatifs actuels tout en encourageant la concurrence et l'innovation dans les secteurs hautement qualifiés et à forte valeur ajoutée. En outre, à l'heure où le monde continue d'être remodelé par les nouvelles tendances en matière de technologie, de commerce international et d'investissement, ainsi que par la pandémie de COVID-19, les pays africains doivent d'urgence saisir les possibilités qui s'offrent pour mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, promouvoir la fabrication de produits à valeur ajoutée et investir davantage dans les tâches hautement qualifiées afin de tirer parti du potentiel de l'industrialisation, de manière propre à stimuler une croissance inclusive.

23. L'établissement de chaînes de valeur régionales est essentiel à la réussite du programme d'industrialisation en Afrique. Il nécessite l'intégration complète des chaînes de valeur intra-africaines afin de réduire la dépendance à l'égard des exportations de biens non transformés et de ressources naturelles, et d'accroître le volume et la diversité des biens exportés (notamment en stimulant les exportations de marchandises à haute valeur ajoutée). De plus, les chaînes de valeur régionales pourraient favoriser l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales et consolider sa capacité de production. La Commission de l'Union africaine et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont constaté que les producteurs africains contribuaient à 1,7 % des chaînes de valeur mondiales en 2019, contre 1,5 % en 2000. Dans cette même étude, ces deux institutions ont estimé que les chaînes de valeur régionales ne représentaient que 2,7 % de la contribution africaine aux chaînes de valeur

mondiale (ce chiffre étant de 26,4 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de 42,9 % pour les pays d'Asie en développement). En outre, elles suggèrent que le renforcement des réseaux de production régionaux étayerait les efforts déployés par les États africains en vue de diversifier leur base économique et de renforcer leurs capacités de production. Enfin, l'étude révèle que les produits transformés et semi-transformés représentaient 79 % des exportations intra-africaines en 2019, contre 41 % des exportations du continent vers d'autres destinations¹⁵. Les États africains doivent épauler les entreprises africaines et les aider à améliorer sensiblement leur compétitivité, à créer des liens avec les économies locales et à éliminer les obstacles à l'investissement. Pour attirer et retenir les investissements dans les chaînes de valeur stratégiques, les États doivent investir de manière substantielle dans la productivité, les compétences et les capacités organisationnelles, tous ces facteurs étant requis pour rendre les exportations compétitives.

B. L'industrialisation durable : un nouvel horizon

24. L'industrialisation durable, qui consiste à avancer vers une économie industrialisée créatrice de richesses, assurant un développement social rapide et s'en tenant à des procédés de fabrication respectueux de l'environnement, représente le nouvel horizon pour l'industrie manufacturière. Lorsque tous les acteurs (secteur privé, société civile, organisations intergouvernementales et États) ne pratiquent pas l'industrialisation durable, les conséquences (qui incluent les inégalités sociales et la dégradation continue de l'environnement) entravent les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. Les changements climatiques, la destruction des habitats et l'exploitation continue des ressources naturelles, telles que l'eau, le sol et les plantes, ont des répercussions négatives considérables sur la santé, le bien-être et les moyens d'existence. Par exemple, l'eau potable jouant un rôle essentiel dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, la possibilité de voir cette ressource s'épuiser a suscité une inquiétude croissante dans le monde entier pendant la crise du COVID-19. Tous ces facteurs compromettent la capacité des États et des entreprises à consolider la résilience et la croissance sur le long terme. Le principe de l'industrialisation durable encourage les entreprises à mettre en œuvre des politiques visant à répondre à l'enjeu pressant de l'épuisement des ressources naturelles. Fondamentalement, l'industrialisation durable contribue à créer des feuilles de route pour la mise en place de chaînes d'approvisionnement écologiques, pouvant prendre la forme d'une meilleure élimination des déchets, de la réduction des émissions ou de l'utilisation d'énergies renouvelables. Les entreprises vertes contribuent non seulement à une production respectueuse de l'environnement, mais aussi à un développement social rapide et à une industrialisation durable.

C. Financement de l'industrialisation en Afrique

25. Dans les pays en développement, le manque de financement est l'une des principales contraintes auxquelles est confronté le secteur privé, en particulier les petites et moyennes entreprises et industries, faisant obstacle à l'augmentation de la productivité et à la promotion d'une industrialisation durable. L'accès au financement est difficile, tant du côté de l'offre que de la demande. Du côté de l'offre, le principal problème est que les systèmes financiers de la plupart des pays africains sont sous-développés et que les systèmes financiers formels sont orientés vers un financement à plus court terme que ce qui est nécessaire à l'industrialisation.

¹⁵ Commission de l'Union africaine et OCDE, *Dynamiques du développement en Afrique 2022 : Des chaînes de valeur régionales pour une reprise durable* (Addis-Abeba/Paris, 2022).

Par exemple, les petites et moyennes entreprises ont besoin d'un financement à long terme pour porter leurs investissements en machines et équipements, en plus des fonds de roulement à court terme qui leur sont plus souvent accessibles. En outre, le secteur bancaire formel est réticent à prêter aux petites et moyennes industries, en raison de la perception que ces industries présentent un risque élevé et sont coûteuses sur le plan administratif. Pour encourager une industrialisation inclusive dans les pays africains, les pouvoirs publics doivent donc concevoir des politiques et des mesures d'incitation adaptées à la promotion des petites et moyennes industries de façon spécifique, par opposition à celles qui s'appliquent aux petites et moyennes entreprises de façon générale. C'est ainsi que les pays asiatiques ont en grande partie réussi leur industrialisation parce qu'ils avaient mis l'accent sur les petites et moyennes industries et avaient conçu des politiques spécifiques pour ces industries.

26. Dans le passé, l'industrialisation en Afrique a été financée par des mécanismes tels que la mobilisation des ressources nationales, les investissements étrangers directs et les institutions financières de développement. Les États africains doivent formuler et mettre en œuvre des mécanismes de financement novateurs, tels que la mise en commun de flux de revenus privés et publics (financement mixte) ; l'approfondissement des marchés de capitaux ; le recours à des fonds de pension, à des fonds souverains, à des obligations-diaspora et à des envois de fonds pour financer des projets de développement ; l'émission d'obligations liées aux objectifs de développement durable ; la mise en place de nouvelles mesures d'incitation. Ils doivent également mener des actions de plaidoyer en vue de réduire la prime de risque et le coût du crédit qui continuent d'entraver l'accès au financement international. Le secteur privé pourrait également être incité à investir dans l'industrialisation de l'Afrique. Une étude du Fonds monétaire international suggère que d'ici la fin de la décennie, le secteur privé pourrait fournir un financement annuel supplémentaire équivalent à 3 % du PIB africain pour les infrastructures physiques et sociales. Cela représente environ 50 milliards de dollars par an (par rapport au PIB de 2020) et près d'un quart du taux moyen d'investissement privé dans la région (actuellement 13 % du PIB)¹⁶.

27. Outre la forte dépendance du secteur industriel à l'égard des matières premières, un autre frein à sa compétitivité a été le manque d'infrastructures dans des domaines tels que l'énergie, les routes et les télécommunications, ce qui se traduit par des coûts de production et de transaction plus élevés. En investissant massivement dans l'infrastructure, notamment énergétique, on créera un environnement propice à l'avènement de l'industrialisation dans le continent. Il convient donc d'apporter une réponse dynamique aux besoins en matière d'infrastructures et d'énergies alternatives, et de garantir leur bonne gestion et leur entretien.

28. L'Afrique souffre d'énormes déficits en matière d'infrastructures : des pénuries d'énergie touchent des millions de ménages, le taux de pénétration de l'internet est faible, la densité routière est bien inférieure à la moyenne mondiale, etc. On estime que les financements nécessaires pour combler ces déficits représentent entre 130 et 170 milliards de dollars par an jusqu'en 2025, auxquels s'ajoutent les ressources supplémentaires nécessaires au développement des transports ferroviaires, aériens et maritimes¹⁷. Combler les lacunes en matière d'infrastructures nécessiterait des investissements durables à long terme et la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de financement tenant compte des circonstances économiques particulières et des structures de production des économies nationales. L'investissement public pourrait ne pas suffire à lui seul. C'est pourquoi les États africains doivent créer un

¹⁶ Fonds monétaire international, *Private Finance for Development: Wishful Thinking or Thinking Out of the Box?* (Washington, 2021).

¹⁷ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2018* (Abidjan, 2018).

environnement qui habilite le secteur privé à investir dans les infrastructures par le biais de mécanismes tels que les modèles de partenariat public-privé. Ils doivent envisager diverses options pour faire appel au financement du secteur privé et aux marchés des capitaux, y compris les obligations de projet, les prêts des banques commerciales, les fonds d'infrastructure et les partenariats public-privé.

D. La Zone de libre-échange continentale africaine et l'industrialisation de l'Afrique

29. Bien qu'elle soit principalement axée sur le commerce, la Zone de libre-échange continentale africaine vise également à encourager un développement industriel durable grâce à la diversification et au développement des chaînes de valeur régionales. Cependant, malgré l'objectif de longue date d'utiliser les échanges régionaux pour renforcer l'industrialisation, de nombreux faux départs sont survenus au stade de la mise en œuvre en raison de difficultés pratiques pour combiner les activités commerciales menées dans le cadre de la Zone avec les ambitions industrielles. L'enjeu sous-jacent est que les zones régionales de libre-échange continueront à régir le commerce régional. À présent qu'il ressort que la seule libéralisation tarifaire ne génère que de faibles gains, cela devrait inciter à mieux comprendre et lever les obstacles existants à l'édification de chaînes de valeur régionales. En outre, les dynamiques politiques qui se jouent à l'intérieur des États et entre eux pourraient potentiellement faire ou défaire les ambitions régionales en matière d'industrialisation. La Zone offre aux pays africains une occasion politique de lever les obstacles de longue date à la coopération et à l'intégration des marchés régionaux, ce qui donnerait une forte impulsion aux marchés intérieurs africains et aux capacités de production, afin d'accroître l'autosuffisance et l'autonomie pour de nombreux biens et services de base.

V. Instructions pour la soumission de communications

30. Les auteurs intéressés doivent soumettre leurs travaux à l'adresse: eca-aec2023@un.org. Seuls les documents complets traitant du thème de la Conférence seront pris en considération. La soumission d'articles axés sur les politiques et les solutions et fondés sur un travail empirique solide est encouragée ; les documents axés sur la recherche de solutions seront privilégiés.

31. Les participants et les experts qui soumettent des communications doivent respecter les délais indiqués dans le tableau 2. Les modalités d'inscription seront communiquées prochainement.

Tableau 2
Dates importantes

Description	Date butoir
Publication de l'appel à communications	31 mai 2023
Date limite pour la soumission de communications	08 septembre 2023
Notification de l'acceptation finale	1 ^{er} octobre 2023
Date limite d'inscription des présentateurs	1 ^{er} novembre 2023
Conférence	16-18 novembre 2023

32. Les jeunes chercheurs africains, en particulier, sont encouragés à soumettre des articles. L'un des objectifs de la Conférence économique africaine est d'offrir aux jeunes chercheurs africains, en particulier aux femmes, la possibilité de faire connaître leurs travaux à un public élargi, mais aussi d'étoffer leur carnet d'adresses.

33. Tous les articles seront évalués en aveugle par les institutions organisatrices. Les articles acceptés pour présentation doivent être des travaux originaux et de grande qualité.

34. Un jury éminent évaluera les articles présentés et décernera des prix au meilleur article global et au meilleur article rédigé par un ou plusieurs jeunes auteurs. Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de clôture.

VI. Produits et résultats attendus

35. Les produits attendus de la Conférence sont les suivants :

- a) Un rapport de conférence ;
- b) Une compilation des travaux de la Conférence, qui intégreront les commentaires et les retours pertinents des participants (cette compilation sera publiée après la Conférence) ;
- c) La publication d'une sélection d'articles dans des numéros spéciaux de la *Revue africaine de développement (African Development Review)* et de la *Revue des mutations en Afrique (Journal of Africa's Transformation)* ;
- d) Des notes de synthèse ;
- e) Une plateforme de marché pour la recherche économique en Afrique.

VII. Parrainage

36. Les auteurs sont priés d'indiquer s'ils ont besoin d'une aide pour couvrir les frais occasionnés par leur participation à la Conférence (voyage, hébergement et indemnité journalière de subsistance). Un parrainage ne sera accordé qu'à un seul auteur d'une communication retenue pour être présentée. Le soutien est réservé principalement aux présentateurs, en particulier aux jeunes chercheurs d'Afrique.
